

air surveying, which considerably contributed to the completion of cadastral mapping of the entire territory of Italy and enabled to furnish the existing maps with contour lines; that is an important element as regards the use of maps for technical purposes, besides the normal civilian and fiscal aims of the Cadastral Survey.

I retain that the « Rules » have — besides the field of cadastral purposes — also a technical and scientific value and that they constitute a contribution not to be disregarded, given by the Administration of the Italian Cadastral Survey to the further progress of photogrammetry, i. e. to the progress to which Italy dedicated its proper activity, through the International collaboration, since the first beginning and will do it in the future too.

Rome, July 18th, 1952

The General Director
Prof. G. BOAGA

Instructions pour l'exécution des levés aérophotogrammétriques à grande échelle

Résumé de la communication du Directeur Général du Cadastre Italien
Prof. GIOVANNI BOAGA

Afin de régler et de discipliner l'exécution des opérations de lever aérophotogrammétrique à grande échelle, la Direction Générale du Cadastre Italien a fait compiler la nouvelle « Instruction pour le lever aérophotogrammétrique », en perfectionnant l'Instruction de service précédemment en vigueur.

Dans la nouvelle Instruction, qui sera distribuée aux Participants au VII^{me} Congrès International de Photogrammétrie, sont données des indications de caractère général au sujet du choix des zones dans lesquelles l'application de lever photogrammétrique est plus indiquée. Le développement de chaque opération relative à la formation des plans aérophotogrammétriques du nouveau Cadastre italien est également réglé, c'est à dire la signalisation du terrain, l'exécution des vols de prise de vues, la reconnaissance préliminaire du terrain à l'aide de agrandissements des vues, la choix et la détermination planimétrique et altimétrique des points de contrôle, les opérations d'atelier (le rétablissement de

l'orientation externe des couples stéréoscopiques, restitution des détails planimétriques et de la représentation altimétrique.

Les instructions pour l'achèvement cartographique des plans sont enfin exposées, ainsi que pour les contrôles relatifs au cours du travail et pour l'acceptation des plans.

Les procédés exposés dans l'Instruction constituent la synthèse de l'expérience accumulée par le Cadastre italien au cours de plus de 15 années de travail aérophotogrammétrique; travail qui a apporté une contribution sensible au perfectionnement du lever cadastral dans le territoire de l'Etat, et qui a également consenti de doter les plans de la représentation altimétrique, indispensable pour l'utilisation des plans mêmes à des fins techniques, en dehors des normales utilisations civiles et fiscales.

L'Instruction peut être considérée comme un apport de caractère scientifique et d'application donné par l'Administration du Cadastre italien dans le domaine des réalisations photogrammétriques.

Ces Instructions seront exposées en détail et opportunément illustrées au cours de la communication qui sera fait au Congrès.

Anweisungen für die Durchführung grossmassstäblicher Vermessungen mittels Luftbildmessung

*Zusammenfassung der Mitteilung des Generaldirektors des italienischen Katasters
Prof. GIOVANNI BOAGA*

Zur Regelung und Normung der einzelnen Arbeitsgänge der grossmassstäblichen Vermessung mittels Luftbildmessung hat die Generaldirektion des italienischen Katasters heuer eine neue « Anweisung für aerophotogrammetrische Vermessung » herausgegeben, die eine Vervollständigung der früheren Dienstanweisung darstellt.

Die neue Anweisung, die an alle Teilnehmer des 7. Internationalen Photogrammeterkongresses zur Verteilung gelangt, enthält allgemeine Richtlinien hinsichtlich der Auswahl der Gebiete, in denen die Anwendung der Luftbildmessung als vorteilhafter erscheint. Weiters wird die Durchführung der einzelnen Arbeiten zur Herstellung der photogrammetrischen Katasterpläne geregelt,